LETTRE N°35 DU CESER AUVERGNE RHONE ALPES

OCTOBRE 2026

Contribution du CESER : Construire 2 EPR2 à Bugey : une opportunité pour l'emploi et le territoire

Rappel :

Les conseillers du CESER votent sur les textes du CESER et non pas sur les politiques régionales ou nationales

Considérant l'équilibre global du texte du CESER et la prise en compte de nos remarques, la Cgt a **voté pour**

Contexte

Le CESER a travaillé sur le volet « emploi – formation », pour contribuer à l'anticipation des besoins du chantier, en intégrant le logement et la mobilité.

Expression de la Cgt

La construction des EPR 2 du Bugey doit être un chantier exemplaire qui nécessite un encadrement strict, garantissant la sécurité des travailleurs, le respect du droit du travail et la prise en compte des enjeux écologiques et sociétaux.

La CGT porte des revendications sur plusieurs axes et sera vigilante tout au long de ce chantier.

- Le respect de la Réglementation du Travail et des Normes sociales et environnementales.
- La sécurité des Travailleurs et des conditions de Travail
- La pérennité des infrastructures et le développement des Services Publics
- Le transport et la mobilité des Travailleurs
- L'environnement et la transition écologique

Un projet énergétique ne peut se faire au détriment de l'environnement. Il faut une réduction drastique des émissions de CO2 sur le chantier grâce à des techniques de construction bas-carbone, donner la priorité aux transports des matériaux par des mobilités propres (fluviales et ferroviaires), la prise en compte et la protection de la biodiversité locale avec des mesures compensatoires adaptées, un plan rigoureux de gestion des déchets et une transparence totale sur l'impact environnemental du projet, un investissement massif dans la recherche et l'innovation pour réduire l'empreinte écologique du nucléaire.

La priorité doit être donnée aux entreprises locales et à la lutte contre le Dumping Social

L'argent public ne doit pas financer la précarisation de l'emploi et l'exploitation des travailleurs détachés. Les donneurs d'ordres, les entreprises (publiques, privées, collectivités locales) faisant appel à des prestataires, à des sous-traitants, doivent être tenus pour responsables socialement et juridiquement.

Emploi et formation

Les sujets d'emploi et formation (qu'elle soit initiale ou continue) sont ici primordiaux, et appellent à une notion centrale : l'anticipation.

Des garanties collectives de haut niveau

Nous portons l'exigence de rémunérations justes, de garanties collectives et de conditions de travail correctes. Ce seraient aussi des gages d'économie de long terme et d'intégration de grands chantiers dans le tissu local.

Une charte sociale, économique et environnementale doit être signée par les organisations syndicales et EDF durant toute la durée du chantier des EPR2.

La réussite d'un tel chantier va nécessiter de ne pas rester sur des intentions, fussent-elles bonnes, mais d'engager au plus tôt les actions très concrètes de mise en place des instances ainsi prévues, d'en définir le contenu, les moyens et l'effectivité des décisions qui y seront prises pour peser sur le déroulement du chantier.

La transformation du système énergétique français constitue l'un des plus grands défis des prochaines décennies. Une planification publique cohérente des moyens de productions à la commercialisation, en passant par les réseaux est indispensable pour réussir cette transition énergétique. Cela nécessite de renforcer la maitrise publique et démocratique afin de garantir la cohérence des choix industriels et des investissements de long terme.

***Membre CGT du groupe** : Virginie Gensel*

Lire l'intervention intégrale sur le site internet : www.cgt-aura.org